



Communiqué de presse

Poitiers le 8 mars 2019

Des appels à se rassembler et à manifester dans le centre-ville de Poitiers samedi 9 mars circulent sur les réseaux sociaux, dans le cadre du mouvement des gilets jaunes. Comme les précédents samedis, aucune déclaration de manifestation à Poitiers n'a été déposée. **Ces appels à manifester ne s'inscrivent donc dans aucun cadre légal.**

Isabelle Dilhac, Préfète de la Vienne, rappelle que **le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles telle que la liberté de circulation, la sécurité des personnes et des biens.**

Afin de prévenir toute atteinte à l'ordre public, **la Préfète de la Vienne a pris un arrêté portant interdiction de rassemblement et manifestation sur la voie publique dans le centre-ville et boulevard périphérique** applicable du samedi 9 mars 2019, 7 heures au dimanche 10 mars 2019, 8 heures.

Lorsqu'un arrêté d'interdiction de manifestation est porté à la connaissance du public, les participants se rendent coupables d'une contravention de 1^{ère} classe pour "manquement aux obligations édictées par arrêté de police".

Par ailleurs, **un autre arrêté réglementant** temporairement du samedi 9 mars 2019, 7 heures au lundi 11 mars 2019, 8 heures **la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant, de produits chimiques inflammables, artifices de divertissement ou explosifs** sur le département de la Vienne a été pris.

Contact presse

Valérie COURRECH – Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84